



CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 Décembre 2022



Procès-Verbal



Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 9 Décembre 2022 adressées par courriel, accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations.

Étaient présents :

Monsieur Pierre EVRARD - **Maire**

Monsieur Yves SACÉPÉ, Madame Catherine LANOY, Monsieur François SÉGURA, Madame Pascale NEYRINCK, Monsieur Alain LYPS, Madame Patricia VERRELLE.

Maires Adjoints

Monsieur Daniel HERBERT, Monsieur Jacques DEGRAVE, Monsieur Franck MIELLOT, Madame Emmanuelle DECLETY, Madame Francine RIBREUX, Monsieur Laurent BILLET, Madame Séverine DELDICQUE, Madame Stéphanie LECOUSTRE, Monsieur Stéphane LIBER, Madame Linda PATOU, Monsieur Thibaut KUEHEN, **Conseillers Municipaux**

Conseiller municipaux ayant donné pouvoir :

Monsieur Hervé FOUBLE, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Madame Catherine LANOY, Madame Christine BOUTOILLE, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD,

Conseiller municipaux excusés :

Monsieur Matthieu DEVOS, Conseiller Municipal est arrivé en fin de séance.

Conseillères municipales absentes :

Madame Marianne SPEISSER, Madame Séverine DUVIVIER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents ou représentés : 21

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre EVRARD, Maire ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 Septembre 2022

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal :

➤ Décision du 26 septembre 2022

Le règlement de 204,72 € effectué par GROUPAMA, en remboursement des dépenses engagées pour le remplacement de la poubelle, dégradée lors du sinistre du 22 novembre 2020, a été accepté.

➤ Décision du 12 octobre 2022

Un contrat d'engagement pour l'animation du repas des aînés du dimanche 16 octobre 2022 a été passé avec Monsieur Fabrice LAMARRE, moyennant un cachet de 450 € net (hors cotisations GUSO).

➤ Décision du 8 novembre 2022

Un contrat d'assurance a été passé avec la MAIF afin de couvrir les risques liés aux manifestations organisées lors du Téléthon 2022, moyennant une cotisation de 30 €.

➤ Décision du 29 novembre 2022

Un contrat de suivi du site web a été passé avec la société NOVANUM, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, moyennant un tarif annuel de 736,25 € HT.

Désignation d'un Secrétaire de séance

Monsieur Laurent BILLET est désigné Secrétaire de Séance.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 1 :

Examen des rapports annuels de l'Exercice 2021 des délégations de services publics de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

Sans observation ni remarque, à l'unanimité le conseil municipal prend acte des rapports présentés qui sont mis à disposition à l'hôtel communautaire.

Délibération n° 2 :

Avenant n° 4 à la Convention passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer relative à l'adhésion de la Commune au service commun de transport occasionnel -

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de service commun de transport occasionnel, complétant l'article 3 de la convention comme suit :

" - Organisation du transport d'élèves des écoles élémentaires et maternelles vers les équipements techniques et patrimoniaux de sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire : fermes (réseau savoir-vert, bienvenue à la ferme, etc.), sites labellisés (refuge LPO, etc.), association agréées par l'éducation nationale, sites de production d'ENR&R, etc.).

- Organisation du transport des élèves des écoles élémentaires et maternelles pour toutes actions organisées ou financées par la CAPSO."

Pas d'observations.

PERSONNEL

Délibération ° 3 :

Modification du tableau des effectifs -

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la modification proposée, à savoir la suppression de 3 postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, vacants suite à la nomination de 3 agents au grade d'agent de maîtrise.

Pas d'observations.

TRAVAUX

Délibération n° 4 :

Adoption du dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de sécurité, quartier des écoles et rue des Bruyères et ajustement du coût d'objectif -

A l'unanimité le conseil municipal adopte le dossier de consultation des entreprises proposé par le bureau d'étude INGÉO, qui fait ressortir un montant prévisionnel de travaux de 300 737,45 €.

A la demande de Madame VERRELLE une précision est apportée sur les missions SPS, à savoir que le contrôleur SPS entre autres, effectue des contrôles de sécurité et valide les matériaux utilisés.

Monsieur SACÉPÉ précise que les travaux devraient être réalisés pendant les mois de Juillet et Août.

FINANCES

Délibération n° 5 :

Vente de la parcelle cadastrée AK 23 -

La Société PAPREC utilisant la parcelle AK 23 pour accéder à ses entrepôts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui céder moyennant l'euro symbolique, par le biais d'une de leurs sociétés foncières, à savoir la SCI Associés 2022, et de confier la rédaction de l'acte à l'étude notariale Stoven et Jacquard à Saint-Omer, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observations.

Délibération n° 6 :

Tarifs des concessions 2023 -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les réviser et de les majorer d'environ 6,2 %.

Pas d'observations.

Délibération n° 7 :

Tarifs des droits de place 2023 -

A l'unanimité, le conseil municipal décide de majorer les droits de place pour la ducasse de 6,2 %, et de maintenir ceux du marché à ceux de 2022. Pour les brocantes le tarif est majoré de 5 € pour 1 ml supplémentaire, 5 au lieu de 4.

Pas d'observations.

Délibération n° 8 :

Tarifs de location des salles communales 2023 -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de les majorer d'environ 6,2 %, étant précisé que les associations wizernoises bénéficient d'une gratuité par an.

Pas d'observations

Délibération n° 9 :

Fixation du prix des repas pris à cantine municipale lors de la venue des allemands le week-end des 19 et 20 Novembre 2022 dans le cadre du jumelage -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 15 € le prix des repas servis qui seront facturés au Comité de Jumelage. Mrs Franck MIELLOT, Jacques DEGRAVE, Stéphane LIBER, Alain LYPS et Pierre EVRARD, membres du bureau du comité de jumelage n'ayant pas pris part au vote.

Pas d'observations

Délibération n° 10 :

Participation de la Commune à la Collecte de fonds de la Protection Civile et de l'AMF 62 suite à la tornade dans le Sud-Arrageois -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser un secours de 500 € par le biais de l'AMF 62.

Pas d'observations

Délibération n° 11 :

Revalorisation du taux horaire des agents communaux lors d'interventions pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers -

A l'unanimité, le conseil municipal décide de le revaloriser de 3,5 % environ.

Pas d'observations

Délibération n° 12 :

Actualisation des bordereaux de prix des prestations de voirie réalisées en régie et proposées aux administrés pour 2023 -

Considérant la conjoncture économique, il est décidé de revaloriser les tarifs sur la base l'évolution de l'Index Général tous travaux (TP01).

Pas d'observations

Délibération n° 13 :

Décision modificative au Budget Général 2022 -

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative proposée afin d'ajuster les crédits inscrits en section d'investissement du budget général 2022 et de permettre le paiement des dépenses engagées pour les illuminations de Noël, l'achat d'une armoire froide pour la salle Emile Zola et la pose d'un poteau incendie.

Pas d'observations

Délibération n° 14 :

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Exercice 2023 -

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à constituer le dossier de demande de subvention dans le cadre des travaux de sécurisation 2023, quartier des écoles et rue des Bruyères, décide de solliciter cette subvention à hauteur de 20 % des travaux éligibles, et adopte le plan de financement de l'opération.

Monsieur HERBERT précise qu'il s'agit d'une aide de l'État et que les préfets disposent d'une certaine somme à répartir entre les différentes communes.

Pas d'observations

Délibération n° 15 :

Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 -

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, soit 418 809,50 €.

Pas d'observations

L'ordre du jour épuisé, Monsieur EVRARD fait part des informations suivantes :

- Un après-midi de jeu "Fêtons les vacances et jouons ensemble" aura lieu le lundi 19 Décembre 2022, au Foyer Edouard Leducq. Des flyers annonçant cette manifestation ont été distribués aux élèves du groupe scolaire.

- Suite au signalement d'un couple qui ne donnait plus signe de vie depuis le 6 Décembre, l'ASVP s'est rendu sur place mais n'a pas été autorisé à rentrer. La famille, contactée par téléphone a informé que le couple était affaibli mais que tout allait bien.

Le Monsieur est décédé ce 14 Décembre. La mort étant suspecte, le corps a été transféré à Lille pour autopsie.

- Suite à une demande d'installation d'un miroir rue Bernard Chochoy, sur une ligne droite et non pas dans un carrefour comme le prévoit la réglementation, une réponse de refus a été faite.

A cet effet Monsieur SACÉPÉ informe que le Département n'est pas favorable à l'installation de miroirs car il est de la responsabilité de l'installateur de le maintenir en bon état de propreté.

Le secrétaire de séance,

Laurent BILLET



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a surname.

Pierre EVRARD

Procès-verbal publié le 25 Janvier 2023

A handwritten signature in brown ink, appearing to be a name followed by a surname, written in a cursive style.